



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VAUVERT
DELIBERATION N° 2022/09/23**

Objet : Décision modificative n°1

Séance du 29 septembre 2022

Date de la convocation : 9 septembre 2022

**Membre en exercice = 17
Nombre de présents = 6
Nombre de délégation = 5**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vauvert (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Madame Elisabeth MICHALSKI, Vice-Présidente en exercice.

Présents : Mmes MICHALSKI, DUQUESNE, EYMARD, LAIR LACHAPELLE, PEYRE
Mr MOUSSA

Absents excusés : Mme VEDRINE, BERTHEZENE, CHALMETON,
Mrs DENAT, BERTRAND, CUVIER, VIDAL

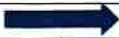
Absents : Mme CACCHIA-MORENO, CAMAND
Mrs MEIZONNET, GARNIER, HUREL

Avaient donné pouvoir : Mmes BERTHEZENE, VEDRINE
Mrs DENAT, BERTRAND, CUVIER

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2022, le budget de fonctionnement du CCAS se voit impacté par l'augmentation du point d'indices fonctionnaires.

Il convient de procéder aux écritures comptables suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N° 1
Fonctionnement

Transfert 			
Imputation budgétaire libellée	Montant	Imputation budgétaire libellée	Montant
011-60628 Autres fournitures non stockées	-1000	012-6218 Autre personnel extérieur	+500

011-60632 Fournitures de petit équipement	-2700	012-6332 Cotisations versées au FNAL	+500
011-6132 Location immobilière	-6000	012-64111 Rémunération principale titulaires	+8000
011-6226 Honoraires	-800	012-6455 Cotisation pour assurance du personnel	+3200
011-6232 Fêtes et cérémonies	-1000	012-6456 Versement au FNC supplément familial	+800
011-6251 Voyages et déplacements	-500		
012-6562 Aides	-1000		
Total	-13 000	Total	+ 13 000

Monsieur le Président propose donc au conseil d'administration d'approuver la décision modificative n°1 du CCAS

Après délibération et à l'unanimité, les membres présents approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Vice-Présidente du C.C.A.S :



Elisabeth Michalski

Elisabeth MICHALSKI

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le 18/10/22
- sa notification le
- sa publication le 18/10/22

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du 29/09/22

Pour le président par délégation,

La vice-présidente,
Elisabeth Michalski



Elisabeth Michalski